

FICHE D'INSCRIPTION

PHOTO

Année 2020/2021

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse : N° Rue.....

Code postal : Ville :

Tél : E.Mail : Profession :

Groupe sanguin : Taille : Poids :

Désire participer aux compétitions :

OUI

NON

Combat

Kata

En cas d'accident prévenir :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Avez-vous pratiqué dans un autre **club de karaté**?

Dans quelle discipline?

Quel est votre grade : Nombre d'années de pratique :

Possédez-vous un passeport sportif?

Fait à le 20

Signature

Autorisation des parents (pour les mineurs seulement)

Nom : Prénom :

Autorise mon fils, ma fille à pratiquer le karaté au R.S.KARATE ; donne pouvoir aux responsables pour signer en son nom tous les documents concernant les demandes de licences et certifie avoir pris connaissance et signé le feuillet n°2

Fait à le 20

Signature

Se munir :

*1 certificat médical daté **de moins de 3 mois**

*1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents (à coller en haut du feuillet)

*Le montant total de la cotisation (non remboursable)

***Pour les entraînements combats le port des gants, du protège dents, de la coquille pour les garçons et du plastron pour les femmes est obligatoire.**

Professeurs : Marie-Christine CHARRIAT
Jacky LOCQUARD

Lieux : Dojo Konan : mardi, jeudi et samedi

Horaires : Mardi : 18h00/19h00 et 19h00/20h30
Jeudi: 19h00/20h30
Samedi: 13h00/13h45
14h00/15h00
14h15/15h30 ou 17h00

SECTION KARATE

Je soussigné.....père, mère, tuteur de l'enfant inscrit aux cours de karaté pour la saison 2020/2021 déclare avoir pris connaissance des clauses suivantes :

1°-La section doit communiquer aux responsables de l'enfant les horaires et les lieux d'entraînements.

2°-Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur et remettre l'enfant à celui-ci. En cas d'absence des professeurs **15 min** après l'horaire prévu la séance est annulée.

3°-Le professeur s'assurera que le responsable de l'enfant est présent à la fin des cours et ne remettra l'enfant qu'à la personne autorisée.

A la fin du cours soit **15 min** après la fin de la séance de karaté, tous les enfants seront libérés même sans la présence de leurs parents **et la section se dégage de toutes responsabilités à partir de cet instant.**

4°-Tout parent souhaitant que son enfant mineur se rende seul et reparte seul des entraînements devra fournir une lettre dégageant la section de toutes responsabilités en cas d'accidents.

5°-Tous les élèves du R.S.karaté **doivent impérativement** attendre l'arrivée des professeurs ou des assistants avant d'entrer dans les salles d'entraînement.

6°-Pour les entraînements combats le port des gants, du protège dents (ou casque pour les plus jeunes) de la coquille pour les garçons et du plastron pour les femmes est obligatoire.

****Pour les entraînements combats le port des gants, du protège dents, de la coquille pour les garçons et du plastron pour les femmes est obligatoire.***

Fait àle.....

Signature

**REVEILSPORTIF
SAINT CYR SUR LOIRE**

Siège sociale :

Maison des associations
148, rue Louis Blot
37540 St CYR SUR LOIRE
Tel : 02.47.41.99.79.

SECTION KARATE

PROFESSEURS : MARIE-CHRISTINE CHARRIAT
JACKY LOCQUARD

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Monsieur, Madame,.....père,
mère, tuteur de l'enfant inscrit aux cours de karaté pour la saison 2020/2021 autorise mon
enfant mineur.....à se rendre seul et à
repartir seul des cours de karaté aux jours, heures et lieux indiqués ci-dessous.

-Mardi de 18h00 à 19h00 , de 19h00 à 20h30 au dojo Konan
rue de la Gaudinière St Cyr sur Loire

-Jeudi de 19h00 à 20h30 au dojo Konan.

-Samedi de 13h00 à 13h45, de 14h00 à 15h00, de 14h15 à 15h30, de 15h30 à 17h00
au dojo Konan(1)

Date

Signature

(1) Rayer les jours et heures inutiles.

SECTION KARATE

RESPONSABLES :

Marie-Christine CHARRIAT :	Professeur
Jacky LOCQUARD :	Professeur
Aurélie Pelé (dif) :	1 ^{ère} assistante
Cyril QUINIOU (dif):	assistant
Carole DEMNET (daf) :	assistante
Thomas HEMERY(dif) :	assistant
J.Philippe TALON :	assistant
Frédéric PROUTEAU :	assistant

Tout parents devra amener son (ou ses) enfants aux cours de karaté à l'intérieur du « dojo Konan » et bien s'assurer que les professeurs ou assistants sont présent, ne pas entrer dans les salles avant l'arrivée des responsables .

En cas de retard des parents la section s'engage à garder les enfants pendant les 15 min suivant la fin des cours, passé ce délai la section se dégage de toutes responsabilités.

Les enfants venant et repartant seuls des lieux d'entraînements devront **obligatoirement** fournir une autorisation parentale datée et signée.

Nous vous demandons également de bien vouloir respecter les horaires des cours du mardi, jeudi et samedi et de nous avertir lorsqu'un enfant est repris par une tierce personne.

Pour les entraînements combats le port des gants, du protège dents, de la coquille pour les garçons et du plastron pour les femmes est obligatoire.

MARDI (8/12 ans)	18h00/19h00 au dojo konan
MARDI (à partir de 12/13 ans)	19h00/20h30 au dojo konan
JEUDI (à partir de 12/13 ans)	19h00/20h30 au dojo konan
SAMEDI (1 ^{er} cours)	13h00/13h45 au dojo konan
SAMEDI (2 ^{ème} cours)	14h00/15h00 au dojo konan(enfants)-14h15/15h30(adultes)
SAMEDI(3 ^{ème} cours)	15h30/17h00 au dojo konan(ceintures marrons et noires adultes)

Merci de votre compréhension.

LE PRESIDENT

SECTION KARATE

PROFESSEURS DIPLOMES D'ETAT

-Marie-Christine CHARRIAT

-Jacky LOCQUARD

TEL : 06.03.43.79.54.

06.14.11.67.59.

COURS :

-Pour les adultes et les ados (à partir de 12 ans)

-mardi de 19h00 à 21h00 au dojo Konan rue de la Gaudinière St Cyr sur Loire.

-jeudi de 19h00 à 20h30 au dojo Konan.

-samedi de 14h15 à 15h30 au dojo Konan.

-samedi de 15h30 à 17h00 au dojo konan (cours ceintures marrons et noires adultes).

-Pour les enfants :

-mardi de 18h00 à 19h00 (8/12 ans)

-samedi au dojo Konan

-13h00 à 13h45 pour les 6/10 ans.

-14h00 à 15h00 pour les plus de 10 ans.

SE MUNIR :

-d'un certificat médical.

-d'une photo.

-d'une autorisation parentale pour les mineurs.

-du montant total de la cotisation annuelle.

Pour les entraînements combats le port des gants, du protège dent, de la coquille pour les garçons et du plastron pour les filles est obligatoire.

Les cotisations adultes et enfants sont fixées pour l'année sportive (10 mois) et réparties comme suit à l'inscription. **ELLES NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSABLES**. Pour une bonne gestion de la comptabilité vous devez impérativement vous acquitter de la totalité de la cotisation annuelle.

ADULTES (à partir de 14 ans) :336€

ENFANTS (8 à 14 ans) :297€

	ADULTES (14 ANS ET +)	ENFANTS (8 à 14 ans)	ENFANTS (- de 8 ans)
SEPTEMBRE/ OCTOBRE 2020	97.60€	89.80€	72.40€
NOVEMBRE/ DECEMBRE2020	59.60€	51.80€	34.40€
JANVIER/FEVRIER 2021	59.60€	51.80€	34.40€
MARS/ AVRIL 2021	59.60€	51.80€	34.40€
MAI/JUIN 2021	59.60€	51.80€	34.40€
TOTAL	336€	297€	210€

Inscriptions : Les inscriptions se feront le samedi 5 septembre de 10h à 17h à l'escale ou de 14h à 16h au dojo.

**REVEIL SPORTIF
SAINT CYR SUR LOIRE**
Siege social :
**Maison des associations
148, rue Louis Blot
37540 ST CYR SUR LOIRE
02.47.41.99.79.**

ATTESTATION DE PAIEMENT

Je soussigné, LOCQUARD Jacky, président de la section KARATE du REVEIL SPORTIF DE SAINT CYR SUR LOIRE, agréé par la direction départementale de la JEUNESSE ET DES SPORTS sous le n° 37.S.019, certifie que la cotisation (2020/2021) de :

Nom :Prénom :

Né(e) le.....

Dans la catégorie Poussin _ Pupille _ Benjamin _ Minime _ Cadet _ Junior _ Senior _

Se monte à la somme de :euros pour la saison 2020/2021.

Cette somme a été réglée le.....

Fait à St Cyr sur Loire le.....

Jacky LOCQUARD